



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1285/2023
Date de la séance du CE : 22 novembre 2023
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
N° d'affaire : 2021.WEU.3753
Classification : Non classifié

Modification de la loi du 16 novembre 1989 sur la protection de l'air (LPAir). Entrée en vigueur

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu le chiffre IV de la modification du 8 mars 2023 de la loi du 16 novembre 1989 sur la protection de l'air (LPAir ; RSB 823.1),

arrête :

La modification de la loi du 16 novembre 1989 sur la protection de l'air (LPAir), adoptée par le Grand Conseil le 8 mars 2023, entre en vigueur le 1^{er} août 2025.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
- Chancellerie d'État